

Objet : Conséquences locales du plan d'économie budgétaire

Madame La Rectrice,

Suite aux annonces du Ministre de l'Economie et des finances, le décret portant annulation de crédits, notamment pour l'Education Nationale, a été publié au JO le 21 février dernier.

Pour notre organisation, il s'agit là d'une saignée d'une ampleur inédite pour l'Education Nationale.

En effet, au niveau national, cette annulation de crédits correspond à une suppression de 692 millions qui se déclinent ainsi :

- 1<sup>er</sup> degré : - 138 millions dont - 131 millions : dépense de personnels (postes) ;
- 2<sup>nd</sup> degré : - 123 millions dont - 87 millions sur le titre 2 (postes) ;
- Soutien à la politique de l'Education nationale : - 61 millions (services déconcentrés : rectorats, DSDEN, circonscriptions...);
- Vie de l'élève : - 262 millions dont - 164 millions sur le titre 2 (postes de CPE, AED, AESH, médecins, infirmiers, etc.).

Un tel plan engendre bien évidemment colère et inquiétude chez de nombreux personnels de l'Académie qui sont actuellement déjà mobilisés pour dénoncer le manque de moyens notamment dans le cadre de la mise en place de la réforme du « choc des savoirs » et des groupes de niveaux.

Les CSA Spéciaux Départementaux portant sur les créations/suppressions de postes se réunissant dès les premiers jours de mars, il nous paraît important, Madame La Rectrice, que vous nous communiquiez le plus rapidement possible les conséquences académiques de ce plan.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre demande, recevez, Madame La Rectrice, l'expression de nos meilleurs sentiments syndicalistes.

Pour la FNEC-FP-FO  
Eric Mouchet  
Coordonnateur Académique

